

DEPARTEMENT DU NORD
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES
S.I.G.A.L
« SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »

Le 13 Décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au Bureau de Piste, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 05 Décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16

Etaients présents : MM. Patrick DELEBARRE, Dominique LEGRAND, Sébastien BROGNIART
MM. Jean-Louis MUNCH, Pierre VERLEY, Miguel BEADES,
MM. Martin LEPOUTRE, Jean-Philippe PROUVOST, Louis LUTUN
Mmes Françoise GOUBE, Nathalie HERBAUX, Michèle VANHOUTTE,
Mme Marie-Paule LEPERS

Etaients absents excusés :
MM. Bernard GERARD, Pierre-Jean ANDRAL, Jérôme MATHIEU

N° 24-04-03

Participation des communes au SIGAL

Contributions budgétaires

Rapport de M. le Président,

L'article 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Comité Syndical des Syndicats de communes de décider de remplacer la contribution des communes membres par le produit des impositions locales. La mise en recouvrement de ces impositions ne peut toutefois être poursuivie que si le conseil Municipal, obligatoirement consulté dans un délai de 40 jours, ne s'y est pas opposé en affectant d'autres ressources au paiement de sa quote part.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir fiscaliser les contributions des communes membres du Syndicat Intercommunal.

Délibération Adoptée à l'Unanimité

Le Comité Syndical
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Comité
Certifié conforme
Le Président

Le Secrétaire